



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pour un journalisme à la hauteur de l'urgence climatique

Question écrite n° 1698

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot interroge Mme la ministre de la culture sur le manque d'encadrement des médias d'information sur les sujets climatiques. Le samedi 16 avril 2022, M. le Président de la République semblait vouloir mettre le cap sur l'écologie. « La politique que je mènerai dans les cinq ans à venir sera écologique ou ne sera pas. Mon prochain Premier ministre sera directement chargé de la planification écologique ». Depuis sa réélection, les actes dans ce sens se font attendre. Le 4 avril 2022, les experts du climat de l'ONU qui font partie du Giec ont publié un nouveau rapport consacré aux conséquences du réchauffement climatique et aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces préconisations ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius comme cela avait été convenu lors de l'Accord de Paris en 2015. Ce qui aurait dû être une bombe médiatique, n'a pas fait grand bruit sur les chaînes de télévisions françaises, les mentions de ce rapport ont varié « entre « rien » et « quasi rien » », selon l'association Plus de climat dans les médias. Pas un mot aux JT de TF1, M6 ; une minute sur France 2 et quelques rapides mentions dans les éditions régionales de France 3 et Arte. Surtout, aucun auteur du rapport du Giec invité ou interviewé, zéro journaliste environnement en plateau. Pourtant, parmi les révélations, 3,3 à 3,6 milliards d'êtres humains sont déjà exposés aux conséquences dramatiques du changement climatique, lesquelles menacent à terme l'ensemble de l'humanité. Et surtout, dans son rapport, le Giec mentionne à de nombreuses reprises le rôle central des médias dans l'appropriation politique et citoyenne du changement climatique. Durant l'été 2022, on a toutes et tous pu suivre les événements climatiques violents dans les médias : incendies, sécheresse extrême, manque d'eau, tempêtes, inondations, épisodes caniculaire ... Pourtant le traitement médiatique de ces « épisodes » exclue quasi systématiquement la causalité entre ces événements et le dérèglement climatique. Seuls 8 % des articles de presse du mois d'août 2022 ont fait le lien entre la multiplication des feux et la crise climatique. Plus grave encore, la norme journalistique de « l'objectivité » donne un poids égal aux scientifiques du climat et à leurs contradicteurs. Cela biaise le message en amplifiant certains propos qui ne sont pas compatibles avec la science, contribuant ainsi à politiser la science, à répandre la désinformation et à réduire le consensus public à agir. Le mercredi 14 septembre 2022, un collectif de près de 600 professionnels des médias signent une tribune et une charte « pour un journalisme à la hauteur de l'écologie ». Dans la même dynamique, de grands médias, comme TF1 et France Télévision, prennent des engagements en interne sur la formation, la couverture éditoriale ou la sobriété. Dans ce contexte, Mme la députée estime capital d'élargir les contrats-climat de l'ARCOM, aux médias d'informations permettant de faire progresser la conscience climatique et la légitimité des actions engagées. La causalité entre les événements et le dérèglement climatique doit être systématique. Elle lui demande comment elle compte concrètement remédier à cette problématique.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de rappeler que le respect de l'indépendance éditoriale des médias est le corollaire de la liberté d'expression telle qu'elle résulte de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cependant, les médias ont un rôle déterminant à jouer dans l'accélération de la transition écologique, qui est une priorité du Gouvernement, en particulier en matière de sensibilisation et de pédagogie. C'est pourquoi, sans

intervenir sur le contenu éditorial, le Gouvernement ne peut qu'inciter les éditeurs à s'emparer, dans leur couverture de l'actualité, de ces enjeux absolument cruciaux et des préoccupations des citoyens. La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) promeut des codes de bonne conduite sectoriels et transversaux, appelés « contrats climat ». Les médias audiovisuels, qui ont signé leurs contrats en juin 2022, se sont dans ce cadre engagés à renforcer le traitement des thématiques liées à la lutte contre le dérèglement climatique, à inviter régulièrement des experts de l'environnement et favoriser la diffusion de solutions écoresponsables. S'agissant des entreprises de l'audiovisuel public, en application de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, elles participent à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les cahiers des charges de ces entreprises (hors ARTE France), dont l'exécution fait l'objet d'un bilan annuel établi par l'ARCOM et transmis au Parlement, précisent cette mission. À titre d'exemple, dans son rapport sur l'exécution du cahier des charges de France Télévisions pour l'année 2020 (publié en janvier 2022), l'ARCOM saluait « l'attention portée [par l'entreprise] aux thèmes liés à l'environnement, au dérèglement climatique et à ses implications en matière de transition énergétique (...) ». S'agissant de la presse écrite, l'Alliance de la presse d'information générale (APIG) a pris des engagements en mars 2021, dont celui de créer un baromètre de la contribution de la presse à l'émergence des questions environnementales dans le débat public. Une première étude publiée en février 2022 met en avant une multiplication par trois en dix ans du nombre d'articles sur la transition écologique, dont la dimension environnementale mérite d'être montrée en exemple. Les prochains mois seront marqués par la tenue d'États généraux pour le droit à l'information qui permettront notamment d'évaluer les attentes des citoyens à l'égard de l'information et d'identifier les moyens de renforcer le droit à une information libre, fiable, pluraliste et indépendante.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1698

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4316

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6248